

Le Règlement général de protection des données



- Les textes concernant la protection des usagers au regard de l'utilisation de leurs données personnelles :

- Le Règlement général sur la protection des données (RGPD) au niveau européen

- La loi relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés modifiée le 6 août 2018 par la loi n° 2018-493 du 20 juin 2018, relative à la protection des données personnelles



▪ Une donnée personnelle, qu'est-ce que c'est ?

→ toute information rattachée à une personne identifiée, ou bien identifiable grâce aux dites données.



→ croisement de plusieurs données
→ identification indirecte



▪ Qu'est-ce que le traitement de données personnelles ?

→ une ou plusieurs opérations visant des données personnelles, et ce quel que soit le procédé utilisé.



- Qu'est-ce que le traitement de données personnelles ?

→ une ou plusieurs opérations visant des données personnelles, et ce quel que soit le procédé utilisé.

toute forme de
disposition de ces données



▪ Les changements à retenir

- fin des déclarations auprès de la CNIL
- responsabilisation des acteurs



▪ Les obligations requises par le RGPD

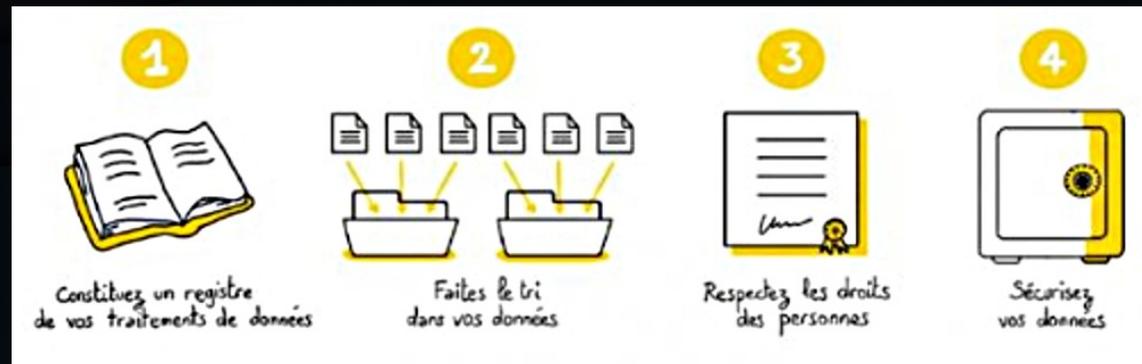
- devoir d'information auprès des utilisateurs concernés
- réelle nécessité du traitement dans le cadre de l'activité
- totale transparence quant à l'utilisation des données collectées
- réponse aux demandes des utilisateurs concernés
- protection optimale des données personnelles traitées
- mesures de sécurité adaptées en fonction des risques



▪ Le RGPD et l'Éducation nationale

→ Le fondement légal « intérêt public » est le plus pertinent pour les écoles.

→ Quatre étapes :



▪ Le RGPD et l'Éducation nationale

→ But du registre de traitement :

- Répertorier les différents traitements de données à caractère personnel.



▪ Le RGPD et l'Éducation nationale

→ Les informations du registre :

- le nom et les coordonnées du resp. du traitement et de son représentant
- les finalités du traitement
- les descriptions des catégories de personnes et de données concernées
- le cas échéant, les transferts de données

Dans la mesure du possible :

- les délais prévus pour l'effacement des différentes catégories de données
- une description des mesures de sécurité destinées à protéger les données



▪ Le RGPD et l'Éducation nationale

→ Le DPD inter-académique : Xavier PICHETTI – dpd@ac-dijon.fr

→ Un formulaire de contact : <http://www.ac-dijon.fr/pid33447/nous-contacter.html#RGPD>

